

CONTRAT DE LICENCE AVEC LE CLIENT POUR LE LOGICIEL MHVISUAL

IMPORTANT - LIRE ATTENTIVEMENT:

Le présent contrat de licence est un contrat passé entre le client (personne physique ou personne morale) et Bticino relatif au logiciel MHVISUAL, qui inclut les modalités d'utilisation et d'assistance. LE CLIENT ACCEPTE LES OBLIGATIONS DU PRÉSENT CONTRAT. DANS LE CAS OÙ LE CLIENT N'ACCEPTE LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, IL NE PEUT NI INSTALLER NI UTILISER LE LOGICIEL ET DOIT LE RESTITUER SANS ATTENDRE AU REVENDEUR. DANS CE CAS, SI AU MOMENT DE L'ACHAT LE REVENDEUR A ÉTABLI UNE FACTURE, LE CLIENT PEUT OBTENIR LE REMBOURSEMENT OU LE REMPLACEMENT DU LOGICIEL PAR UN AUTRE PRODUIT DE PRIX IDENTIQUE.

CONCESSION DE LICENCE.

Conformément aux conditions du présent contrat, sont accordés au client les droits suivants:

1. Installer et utiliser une copie du Logiciel sur un ou plusieurs PC reliés à une unique installation. Par installation, il faut entendre une installation présente dans un unique immeuble à adresse univoque.
2. Droit à l'assistance, uniquement sur présentation du numéro de série imprimé sur le CD dûment enregistré auprès de Bticino. Le client peut permettre à tout dispositif d'accéder à, et d'utiliser la copie sous licence du Logiciel à la seule fin de fournir des services de soutien technique et de maintenance.
3. Le Logiciel bénéficie de technologies pour la protection contre l'utilisation de copies non accordées sous licence ou illégales. Il peut s'avérer nécessaire d'activer à nouveau le Logiciel dans le cas où le client modifierait la configuration hardware de l'ordinateur ou altérerait le Logiciel. Bticino utilise ces mêmes technologies pour s'assurer que le client possède une copie du Logiciel accordé sous licence.
Dans le cas où il ne disposerait pas d'une copie du Logiciel accordé sous licence, le client ne sera pas en mesure d'installer le Logiciel ni de procéder par la suite à ses mises à jour. Bticino ne prélève aucune information personnelle sur le dispositif du client lors de ces opérations.
4. Le Logiciel est protégé par les lois et traités sur le copyright et sur la propriété intellectuelle. Bticino est propriétaire du nom et du Copyright et détient d'autres droits sur la propriété intellectuelle inhérents au Logiciel. Le Logiciel n'est pas vendu mais accordé sous licence. Le présent contrat ne confère aucun droit relatif aux marques enregistrées et marques de service de Bticino.
5. Le client ne peut décoder, décompiler ni démonter le Logiciel, sauf dans les cas où de telles opérations sont expressément autorisées par les dispositions légales applicables.
6. Le présent contrat s'applique également aux mises à jour que Bticino est susceptible de fournir au client ou de mettre à sa disposition après la date d'obtention du Logiciel, à moins que des conditions spécifiques ne soient applicables à de tels éléments.
7. Dans le cas où le Logiciel serait identifié comme mise à jour, pour pouvoir l'utiliser, le client doit préalablement obtenir la licence pour le Logiciel identifié par Bticino comme étant adapté à la mise à jour. Après installation de la mise à jour, le client ne sera plus en mesure d'utiliser le Logiciel original ayant servi de base à la mise à jour, si ce n'est comme partie du Logiciel mis à jour.
8. Dans le cas où le client ne respecterait pas les conditions du présent contrat, Bticino a la faculté de résilier ce dernier, sans que ses autres droits ne soient mis en cause. Dans ce cas, le client devra détruire toutes les copies du Logiciel et toutes les parties dont ce dernier est constitué.
9. Le Logiciel est conçu et fourni comme produit à usage général et non pas comme produit répondant à des besoins spécifiques du client. Le client accepte le fait que tout produit logiciel est susceptible de contenir des erreurs et reconnaît avoir été expressément informé de la nécessité d'effectuer à intervalles réguliers le "back up" de ses fichiers. A condition que le client détienne une licence en cours de validité, Bticino s'engage à réparer ou remplacer le Logiciel.
10. Dans les limites établies par les dispositions légales applicables et en tenant compte des conditions visées dans la garantie accordée par Bticino, Bticino ne saurait être tenu responsable de dommages de quelque nature que ce soit (y compris, à seul titre d'exemple, dommages engendrés par des pertes, des manques à gagner, des interruptions d'activité, des pertes d'informations commerciales ou autres pertes pécuniaires) causés directement ou indirectement par l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser le Logiciel, y compris dans le cas où Bticino aurait été informé de l'éventualité de tels dommages.
Dans tous les cas, la responsabilité de Bticino sur la base des dispositions du présent contrat ne peut excéder le montant effectivement payé par le client pour le Logiciel. Les présentes limitations ne s'appliquent pas aux responsabilités qui ne peuvent être exclues ou limitées conformément aux dispositions légales applicables.